

# Joffrin s'en prend encore à Riposte Laïque et félicite les musulmans de la Goutte d'Or

Laurent Joffrin, directeur du *Nouvel Observateur*, s'en prend à nouveau à notre journal, dans son dernier édito internet.

<http://tempsreel.nouvelobs.com//actualite/laurent-joffrin/20110918.OBS0566/prieres-de-rue-la-sagesse-de-l-islam-de-france.html>

Il se livre, dans ce texte, à un festival de désinformation digne des grandes années de l'Union soviétique.

**Première énormité**, il commence à reprocher à Caroline Fourest, sur le dossier des prières, de faire partie « des plus énervés des procureurs », avec *Riposte Laïque*. Première nouvelle, le moins qu'on puisse dire est que « Caro » a assuré le service minimum, et qu'elle a dû évoquer cette affaire une fois ou deux dans sa carrière, quand notre journal, et d'autres, l'avaient popularisée, grâce notamment aux vidéos de Maxime Lépante, et à l'apéro saucisson-pinard.

**Deuxième énormité**, à le lire, aucun musulman n'a bafoué l'interdit du ministre de l'Intérieur, ce vendredi ! Il fallait oser !

**Troisième énormité**, Joffrin fait du Vaillant, expliquant que les prières illégales n'étaient que la conséquence d'absence de lieu de culte, et, relayant la propagande islamiste, parle d'islamophobie pour qualifier l'attitude de ceux qui ont eu le toupet de protester contre ces occupations illégales. *Le Nouvel Observateur* milite-t-il, via son directeur, pour réintroduire le délit de blasphème ?

**Quatrième énormité**, voulant relativiser l'ampleur des prières musulmanes illégales dans les rues de France, il les compare à

des processions catholiques ! Malhonnêteté intellectuelle extraordinaire, que Domenach utilisera également face à Éric Zemmour, sur i-télé, qui renvoie dos-à-dos des cérémonies qui ont lieu une fois par an, avec accord du préfet, et des occupations illégales hebdomadaires !

**Cinquième énormité**, lui, l'homme de gôche, tresse des louanges à Guéant, dont pourtant le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas été capable de faire respecter les lois de la République, sur ce dossier. Féliciter une droite incapable de faire respecter la laïcité, pour faire la propagande de l'islam, religion de paix et d'amour, il fallait oser, là encore !

**Sixième énormité**, le plaidoyer larmoyant de Joffrin, dans son dernier paragraphe, sur le malheureux islam de France, victime de terribles discriminations par rapport aux autres religions, occulte totalement la réalité et l'ampleur de la guerre que les disciples du prophète livrent contre la République laïque, depuis des années, dont les prières de la Goutte d'Or ne sont qu'un aspect. Bien évidemment, selon l'éditorialiste, tout cela est la faute des méchants xénophobes de droite et d'extrême droite !

On ne voit, dans ce plaidoyer ahurissant du responsable du Nouvel Observateur, rien d'autre qu'un déni de réalité, et qu'une propagande grossière et manipulatrice au service de l'islam, religion des pauvres et des opprimés, selon la doxa de la gauche bien-pensante dont Joffrin est une caricature.

Qualifiant le dernier livre de Robert Ménard, « Vive Le Pen » (où le journaliste, provocateur, ne parle pas une seule fois de Le Pen), Joffrin s'exclamait, sans avoir lu le-dit livre, sur son auteur : « *Le voilà donc lepéniste, il avait commencé chez Trotski, le voilà chez Maurras* ». Quel sens de la nuance ! Pourtant, dans le dernier numéro du trimestriel « Médias », animé par Ménard, on y lit, outre une interview de Daniel Mermet et du directeur de l'Humanité, Le Hyadic, celle de Marine Le Pen. Celle-ci, parlant du directeur du Nouvel Observateur, affirme : « **Quand je sortirai la photo de Monsieur Joffrin bras dessus bras dessous avec Jean-Marie Le**

***Pen en maillot de bain sur une plage, peut-être que les choses se calmeront ».***

En attendant ce moment, que nous savourons à l'avance, nous venons de relire la charte des devoirs professionnels des journalistes français, rédigée en 1918, et toujours en vigueur.

Il y est écrit, entre autres :

Un journaliste professionnel digne de ce nom :

– Tient la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge pour les plus graves fautes professionnelles.

**Jeanne Bourdillon**